DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT DE BOBIGNY REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 mars 2023

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le deux mars deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

CHARTE POUR UNE
RESTAURATION
SCOLAIRE
DURABLE, DE
QUALITE ET
ACCESSIBLE A
TOUS LES ENFANTS
ADOPTEE PAR LES
VILLES D'EST
ENSEMBLE

PRESENTS:

Lionel BENHAROUS, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI (à partir de 20 h14, point 8), Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Johanna BERREBI, Alice CANABATE, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Bénédicte BARBET, Bruno ZILBERG, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES:

Sander CISINSKI par Martin DOUXAMI, Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS par Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER par Nancy AGUILERA TORRES, Sonia ANGEL par Lucie FERRANDON, Delphine PUPIER par Christophe PAQUIS, Mathias GOLDBERG par Valérie LEBAS, Brigitte BERCERON par Bénédicte BARBET, Vincent DURAND par Hélène BERTHOUMIEUX.

ABSENTS : Lisa YAHIAOUI (à partir de 20 h14, point 8), Jimmy VIVANTE, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE: Christophe PAQUIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

OBJET : CHARTE POUR UNE RESTAURATION SCOLAIRE DURABLE, DE QUALITE ET ACCESSIBLE A TOUS LES ENFANTS ADOPTEE PAR LES VILLES D'EST ENSEMBLE

LE CONSEIL.

Sur proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT CE QUI SUIT:

La volonté de la Ville de poursuivre et renforcer son engagement pour une restauration scolaire durable, de qualité et accessible à tous les enfants.

VU l'avis de la Commission compétente

VU, la Charte Est-Ensemble pour une restauration scolaire durable, de qualité et accessible à tous les enfants, adoptée en Conseil de territoire le 27 septembre 2022, jointe à la présente délibération

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : APPROUVE la Charte Est-Ensemble pour une restauration scolaire durable, de qualité et accessible à tous les enfants.

ARTICLE 2: AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférent

Et ont signé au registre les membres présents, Pour copie conforme Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20230309-D38-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Délibération votée par 33 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention

Lionel BENHAROUS

Le secrétaire de Séance

Chairligh PAQUI

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le 2 3 MARS 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.